



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 09 décembre 2024

Le 09 décembre 2024 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

Délibération n°20241209-32 : Versement d'un acompte de la subvention 2025 à l'association *Passage à l'Art*

Rapporteur : Josette DURLIN

Date de convocation du Conseil municipal : 03 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN - Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY - Florent NAPOL

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Pascal CAVALIERE à Josette DURLIN - Fatima SABI à Andrée COLLIN - Nathalie BIJOUX à Nathalie LACUEY - Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT - Ahmed ASFOR à Hervé DROILLARD - Kamel MEHERZI à Justine ADENIS - Catherine ARNOLD à Nicolas CALT - Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL

Absente excusée : 1

Séverine CASTAGNET

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que *Passage à l'art* est une association qui a pour objet de développer et promouvoir les cultures plus particulièrement dans le domaine de la lecture publique et les pratiques artistiques liées à la bande dessinée, sur l'Intercommunalité des communes du GPV.

L'association a pour mission de :

- Favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous ;
- Encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles ;
- Promouvoir la bande dessinée et ses acteurs sur le territoire des Hauts de Garonne ;
- Participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité.

Pour 2024-2025, le projet de l'association se décline autour de trois principales actions sur la thématique « **Au fil de l'eau** » :

1. Parcours d'Education Artistique et Culturelle « Classes en Bulles » de novembre 2023 à mai 2024 :

L'éducation artistique et culturelle est le socle fondamental du projet.

En combinant l'art visuel et la littérature, les parcours BD s'adressent aux classes du territoire en leur proposant des modules de lecture et de pratique artistique. Les classes participeront à des ateliers de pratique artistique autour de l'illustration, du manga, de l'écriture de scénario-storyboard et de réalisation de planches de bande dessinée pour des modules de 4.5 à 15 heures d'intervention.

En 2023-2024, neuf classes floiracaises sont inscrites sur ce dispositif et sept auteurs-illustrateurs sont mobilisés pour ces rencontres sur notre territoire.

Les auteurs mèneront leurs ateliers au sein des écoles et un temps de sensibilisation préalable au medium bande dessinée (codes, genres, vocabulaire) sera également proposé par les bibliothécaires à la médiathèque. L'ensemble des originaux travaux des élèves est présenté lors d'une exposition ouverte au public pendant le festival Faites des Bulles.

Une sélection d'albums autour du thème de « Au fil de l'eau » sera réalisée par les bibliothécaires des médiathèques des quatre villes comme support à ces rencontres.

2. En Préambulles ! : événements organisés en amont du Festival

L'association développe une programmation d'animations autour de la bande dessinée, du livre jeunesse et de leurs auteurs dans les communes partenaires, en préambule à la manifestation « phare » sur chaque ville partenaire.

A Floirac, il s'agira de :

- La tenue de temps d'ateliers tout publics avec un mangaka professionnel
- La mise en œuvre d'actions participatives auprès des lecteurs de la médiathèque : concours de dessin, prix des lecteurs et collectes de Rêves dès le mois de février.

3. Festival Faites des Bulles – samedi 24 et dimanche 25 mai 2025 au Bois Fleuri à Lormont

En 2025 et afin de valoriser les actions menées auprès des différents publics, l'association organisera durant 2 jours une restitution festive sous forme d'expositions et d'animations (rencontres, dédicaces, spectacles, ateliers participatifs et exposition des travaux scolaires) autour de la Bande Dessinée et du livre jeunesse.

L'association fera appel aux compétences d'une personne chargée de la direction artistique pour la tenue de ce festival.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du 28 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre les villes de Floirac, Bassens, Cenon, Lormont et l'association Passage à l'art ;

AUTORISE le versement d'un acompte de 8000 € (huit mille euros) de la subvention 2025 en attente de la validation définitive du budget 2025 à l'Association Passage à l'Art ;

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures

Nathalie **LACUEY**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication